

long à travers la neige ou la boue? Et cela un jour seulement par semaine! N'est-ce pas là empêcher le fonctionnement régulier de l'instruction religieuse et supprimer de fait toute possibilité d'un enseignement chrétien pour l'enfance? "Nous ne voulons ni religion ni irréligion d'Etat," disait M. Jules Ferry. Il nous semble qu'il a oublié cette parole en insistant, devant le Sénat, pour que cette loi lamentable fut votée.

Mais, en été même, comment le prêtre pourra-t-il réunir régulièrement les enfants à l'église? Ceux qui connaissent l'administration paroissiale dans les campagnes, connaissent aussi les difficultés qui entravent l'action du curé. Et à supposer qu'il pût arriver à les avoir tous sous la main, ne sait-on pas qu'il faut nécessairement diverses sections, plusieurs catégories, plusieurs degrés d'enseignement pour des enfants d'âge et de degrés divers? Comment, le jeudi, seul jour où il pourra réussir tant bien que mal à en rassembler un certain nombre, pourra-t-il, dans la même heure, se faire tout à tous et exercer avec quelque fruit son grave ministère? Ah! la secte maçonnique et anti-religieuse, en imposant à la France une semblable législation, on prévoit bien la désastreuse efficacité!

Et ce n'est pas tout. Il y a encore dans l'école française des maîtres honnêtes et religieux; il y a surtout des Frères de la doctrine chrétienne et des Sœurs de charité. Cette législation athée proclame leur expulsion. Comment ces pieux, modestes et intelligents éducateurs de la jeunesse pourront-ils rester dans une école où il leur sera interdit de prononcer le nom de Dieu, où leur personne et jusqu'à leur habit sera en contradiction avec l'athéisme qui leur sera officiellement imposé.

A leur place on mettra, selon l'énergique expression de M. Thiers, des *anti-curés*, des instituteurs qui seront les agents de la loge maçonnique de la ville voisine. On jettera le trouble et la perturbation dans les communes et les familles; on creusera un abîme entre l'église et l'école, entre le prêtre traité en suspect et l'instituteur qui fatalement affichera une attitude hostile à l'idée religieuse et au ministre de l'Eglise. Il y a là un aveuglement que nous ne pouvons comprendre. Sous le prétexte de sauvegarder une liberté de conscience qui n'est menacée par personne, l'on aura créé une situation intolérable, établi une sorte de dualisme dans la nation et provoqué deux courants contraires qui déchireront les familles, les communes, le pays tout entier. C'est avec une terreur sans égale que ceux qui aiment encore la France et sa grandeur morale assisteront au déchainement furieux des appétits vulgaires et des passions effrénées.

Ah! quand on songe à ce débordement d'athéisme qui va envahir la France; lorsqu'on prévoit que des générations entières grandiront fatalement dans l'ignorance de leurs devoirs envers Dieu et les hommes; lorsqu'on voit s'éteindre ainsi le foyer de toute éducation morale et disparaître le sens chrétien jusque dans les couches infimes de la société, où l'ignorance religieuse est synonyme d'abaissement moral, on ne peut s'empêcher d'envisager l'avenir de la France sans une profonde et douloureuse angoisse.

Cette majorité du Sénat français, en se laissant envahir par les mêmes passions stupides et sectaires qui

animement la Chambre, a consommé une œuvre qui amènera la ruine morale de la patrie. Elle a non seulement *déchristianisé* la France; elle l'a *athéisée*.

D'après les récentes statistiques, la population française, dans presque tous les départements, a subi une effrayante diminution. Elle recule *physiquement*. En ce moment, on fait les derniers efforts pour l'affaiblir *moralement*. On veut détruire l'âme de la France.

Il reste une espérance suprême: devant cette œuvre de passion et de haine, lorsque les masques seront jetés et qu'on se trouvera en face d'un despotisme anti-religieux, d'une brutalité sans égale et d'une tyrannie morale sans précédent, la dignité, la noblesse et le courage de la France se réveilleront; l'union de tous les vrais patriotes, de tous les esprits éclairés et épris du bien et de la grandeur du pays, de tous ceux qui ne veulent pas encore renier tout christianisme, se consummera sur le terrain de la défense religieuse et sociale.

Car, il faut bien le dire: si cette explosion d'irréligion ne provoque pas à travers le pays un légitime frémissement de douleur et un mouvement de sérieux et active protestation, on sera bien forcé de désespérer de l'avenir de la France. Aucune nation ne résiste indéfiniment à un tel système d'empoisonnement.—  
*Journal de Rome.*

*La fête de Pâques à Ste Anne de la Pocatière.*— Cette fête a été célébrée avec une grande solennité à la Chapelle du Collège et à l'église paroissiale.

Le chœur des élèves du Collège, sous la direction du Révd M. Lessard, a exécuté avec un brillant succès la messe royale de Dumont, harmonisée par M. Gustave Gagnon; et l'après-midi les vêpres harmonisées par le Révd M. Emile Dionne. Entre les psaumes, la fanfare des élèves du Collège, sous la direction de M. l'abbé Ferdinand Chabot, exécutait les plus beaux morceaux de son répertoire. Le Révd M. Emile Dionne présidait à l'orgue.

A l'église paroissiale M. le Grand-Vicaire Poiré, malgré la fatigue qu'il a dû éprouver par les confessions pendant la Semaine Sainte, a tenu à honneur de chanter la grand'messe; il était assisté comme diacre par son vicaire le Révd M. L.-A. Langlois, et sous-diacre M. l'abbé Alfred Dionne. Le Révd M. Chs Richard fit le sermon.

La "Société philharmonique de Ste Anne," qui vient d'être établie dans cette paroisse, et qui sera sous la direction de Mlle Virginie Proulx, assistait à l'orgue. Voici le programme suivi le matin et l'après-midi:

*Entrée.*—"Duo sur l'orgue," par les Delles Virginie et Alvine Proulx.

*Graduel.*—"Chantons victoire," par de jeunes enfants. Le chœur complet de la Société philharmonique exécuta avec grand succès le "Kyrie," le "Gloria," le "Credo," le "Sanctus," et "L'Agnus" de la messe solennelle de J. Concône ou Fa.

*Offertoire.*—"Huc Dies" de Lambillotte.—Les duos et solis furent partagés entre les Delles Euphémie St-Laurent, Emilie Martineau, Clotilde Lévesque, Virginie Proulx et Odile Proulx.

*Elevation.*—"Vole à Jésus, mon âme en ta prière."—Solo par Mlle Virginie Proulx.

*Communión.*—"Cantique pour la communion."—Solo par Mlle Odile Proulx.

*Salut.*—"Regina coeli," par M. Labat, chanté par de jeunes enfants.—"Ecco panis," par Lambillotte: *soprano* par les Delles Euphémie St-Laurent, Emilie Martineau, Clotilde Lévesque, Virginie et Odile Proulx; *alto*, par M. Cyprien Lévesque.—